



CDMSI(2025)07

4 août 2025

## **COMITÉ DIRECTEUR SUR LES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - CDMSI**

### **27<sup>e</sup> réunion**

**18-20 juin 2025**

### **Rapport de réunion**

---

#### **1. Ouverture de la réunion**

La Présidente du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), Maja Zarić (Serbie), a souhaité la bienvenue aux membres, participants et observateurs à la 27<sup>e</sup> réunion plénière, qui s'est tenue à Strasbourg du 18 au 20 juin 2025. Elle a invité Matjaz Gruden, Directeur de la démocratie, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe, à prononcer quelques mots d'introduction.

Le Directeur a souligné les progrès significatifs accomplis sur deux documents clés élaborés par les comités d'experts sous l'autorité du CDMSI et a encouragé les membres à s'engager en faveur de l'avancement des instruments normatifs qui doivent être présentés d'ici la fin de l'année 2025. Il a noté que ces deux documents traitent de questions très pertinentes et d'actualité qui font l'objet d'une attention et d'attentes considérables. M. Gruden a également salué les résultats de la [Campagne « Les journalistes comptent » sur la sécurité des journalistes](#), notamment les conclusions de la [Conférence thématique annuelle](#) internationale organisée sous la présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres. Il a souligné que, pour répondre aux attentes de la campagne, il était nécessaire de mettre en œuvre des mesures importantes afin de garantir son impact sur la sécurité des journalistes.

Il a en outre souligné que les travaux du CDMSI sont également au cœur des grandes initiatives du Conseil de l'Europe, telles que le *Nouveau pacte démocratique pour l'Europe*, présenté par le [Secrétaire Général](#) Alain Berset dans son [rapport 2025](#). Il a indiqué que les prochaines phases sont encore en cours d'élaboration, mais qu'elles allaient demander une action transversale impliquant l'ensemble de l'Organisation. Dans ce cadre, plusieurs domaines de travail de la CDMSI s'avéreront essentiels à la réalisation de ses objectifs. Il a indiqué en outre que, dans le cadre de la réflexion plus large menée en vue du Nouveau pacte

démocratique pour l'Europe, il y a une convention sur la désinformation et l'influence étrangère, que le Secrétaire Général a proposée afin de préserver l'intégrité de l'information et la démocratie authentique dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Enfin, le Directeur a salué la participation des membres et du Secrétariat de la CDMSI au [hackathon « Democracy's Firewall : Outsmart Disinformation, Protect Free Speech »](#) (*Pare-feu de la démocratie : déjouer la désinformation, protéger la liberté d'expression*), ainsi que la participation active de la Présidente à la *première session du débat démocratique sur la désinformation et l'égalité des genres*. Le Directeur a encouragé les membres à en relayer les messages clés afin de maintenir un dialogue dynamique et tourné vers l'avenir.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et du programme**

Le CDMSI a adopté l'ordre du jour de la réunion (annexe 1). La liste des participants et les informations sur la répartition des sexes figurent à l'annexe 2.

## **3. [Campagne pour la sécurité des journalistes](#) « Les journalistes comptent » du Conseil de l'Europe**

Rodica Ciocchina, manager de la Campagne, a présenté les développements concernant [la Campagne « Les journalistes comptent » pour la sécurité des journalistes](#) du Conseil de l'Europe. Lancée en octobre 2023, la Campagne compte 41 (sur 46) points focaux nationaux désignés, 27 comités nationaux ou forums de dialogue pour coordonner les initiatives, dont 19 créés dans le cadre de la campagne, et 11 pays mettant en œuvre des plans d'action nationaux. Trois autres pays ont également indiqué qu'ils étaient en train d'élaborer des plans d'action nationaux. Le Secrétariat a en outre rendu compte des progrès significatifs signalés lors de la [troisième réunion des points focaux nationaux](#) (30 avril 2025, Luxembourg), au cours de laquelle les participants ont échangé sur les progrès récents dans les États membres, les discussions sur les plans d'action nationaux, les indicateurs de sécurité des journalistes et les défis en matière de sécurité en ligne.

Parmi les autres activités clés de 2025, a été mentionnée la [Conférence thématique annuelle intitulée « Construire le paradigme de la lutte contre l'impunité des crimes contre les journalistes - Liberté d'expression »](#) (29 avril 2025, Luxembourg), qui a mis l'accent sur le « pilier » des poursuites de la [Recommandation CM/Rec\(2016\)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias](#), et a abordé la question des poursuites et des sanctions pour les crimes contre les journalistes. Le CDMSI a été informé que le procès-verbal de la conférence et de la troisième réunion des points focaux nationaux est disponible sur la [page web](#) dédiée à la Campagne.

En ce qui concerne les prochaines étapes, les membres du CDMSI ont été informés que la Campagne allait se poursuivre avec d'autres activités autour du pilier « poursuites » de la recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#), notamment une formation des formateurs sur les poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP), qui aura lieu à l'automne. Le Secrétariat a également fourni des informations sur la conférence thématique annuelle de l'année prochaine et la 4<sup>e</sup> réunion des points focaux, qui se tiendront à Chisinau, en

République de Moldavie, au printemps 2026, sous la Présidence moldave du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. À cette occasion, un rapport à mi-parcours sur l'état d'avancement de la Campagne sera présenté.

Les membres du CDMSI ont procédé à un tour de table afin de partager les dernières informations sur les actions inspirées par la Campagne et les mesures à venir. Parmi les points forts, on peut citer : la création par Monaco d'un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national en 2025 ; les travaux en cours de la Bosnie-Herzégovine au sein du comité de la Campagne et l'élaboration d'un document stratégique sur la sécurité des journalistes ; l'accent mis par la Lettonie sur les SLAPP dans le cadre de son travail plus large sur la sécurité des journalistes, notamment un récent séminaire sur le rôle de la société et des médias dans la protection des journalistes ; le lancement par le Portugal de son plan d'action national pour la sécurité des journalistes en mars 2025 ; les priorités du nouveau gouvernement autrichien, notamment la sécurité des journalistes, et les efforts du Press Club Concordia, en particulier en matière de soutien juridique et psychologique aux journalistes ; l'engagement de la Lituanie à actualiser son plan d'action national à l'expiration de l'actuel (2023-2025) ; les formations et autres activités organisées par la Grèce dans le cadre du Centre international de formation pour la sécurité des journalistes et des professionnels des médias (ICSJ) ; les progrès réalisés par le Royaume-Uni dans la mise en œuvre de son plan d'action national, actualisé en 2023, et les nouvelles orientations publiées sur la sécurité en ligne ; le processus d'élaboration d'un plan d'action national par la Slovaquie. L'Ukraine a fourni des informations écrites afin de sensibiliser le public au fait que les journalistes continuent de travailler dans des conditions dangereuses et que le Comité national de coordination mène diverses activités pour atteindre les objectifs de la Campagne.

#### **4. Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes**

Flutura Kusari, représentante des [organisations partenaires](#) de la Plateforme, a présenté le [rapport annuel de la Plateforme](#) intitulé « *Rapport sur la liberté de la presse en Europe : affronter les pressions politiques, la désinformation et l'érosion de l'indépendance des médias* ». Elle a noté que, selon le rapport, en 2024, la liberté de la presse a été confrontée à des menaces sans précédent à l'échelle mondiale, la guerre en Ukraine restant une préoccupation centrale, les journalistes risquant leur vie dans le contexte de l'agression russe en cours. De même, la couverture médiatique des conflits à Gaza et dans l'ensemble du Moyen-Orient a été compromise par l'escalade de la violence et les restrictions imposées à l'accès de la presse. Partout en Europe et aux États-Unis, les partis non libéraux et populistes ont gagné en influence, sapant souvent le journalisme indépendant par des attaques juridiques, financières et rhétoriques. Malgré certaines évolutions législatives positives, telles que l'adoption du Règlement européen sur la liberté des médias et de la législation anti-SLAPP, le rapport note que la mise en œuvre reste inégale, laissant les journalistes vulnérables à l'ingérence de l'État et à la répression transnationale, y compris l'utilisation

abusive des outils de surveillance et des instruments juridiques internationaux tels que les mandats d'arrêt internationaux.

Mme Kusari a également souligné le problème croissant de la mainmise sur les médias et les défis posés par l'essor de l'intelligence artificielle. Enfin, elle a mis l'accent sur les recommandations du rapport à l'intention des États membres et des institutions du Conseil de l'Europe, les exhortant à prendre rapidement des mesures pour protéger les journalistes, garantir l'indépendance éditoriale et préserver le pluralisme des médias grâce à des garanties juridiques, institutionnelles et technologiques. Dans sa présentation, Mme Kusari s'est félicitée de la possibilité d'échanger avec les points focaux et d'assister à la Conférence thématique annuelle organisée à Luxembourg, les 29 et 30 avril 2025, dans le cadre de la campagne « *Les journalistes comptent* ».

#### **5. Travaux normatifs (avancement des travaux). Comités d'experts du CDMSI – Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenus et des utilisateurs (MSI-eSEC)**

Nicole Stellou (Grèce), Présidente du [MSI-eSEC](#), a informé le CDMSI des principaux résultats de la 3<sup>e</sup> réunion du MSI-eSEC, qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 mars 2025, en soulignant les progrès réalisés. Cesare Pitea, Secrétaire du MSI-eSEC, a présenté le calendrier des consultations, ainsi que la possibilité pour les États membres de soumettre des commentaires supplémentaires sur le projet de texte de la recommandation, qui doit être soumis à l'approbation du CDMSI avant la fin de 2025. Il a précisé qu'un projet d'exposé des motifs serait également présenté au CDMSI avant sa 28<sup>e</sup> réunion plénière. Le CDMSI a été informé que la 4<sup>e</sup> réunion du MSI-eSEC se tiendrait à Strasbourg les 21 et 22 octobre 2025.

Peter Noorlander et Martin Husovec, co-rapporteurs du MSI-eSEC chargés de la rédaction, ont présenté les principaux éléments du projet de recommandation (doc. MSI-eSEC(2025)03rev.2). Ils ont souligné que le projet d'instrument, tout en étant conforme à l'approche plus large du Conseil de l'Europe, introduit des éléments spécifiques : il souligne que la sécurité en ligne et la liberté d'expression se renforcent mutuellement; il appelle à une nouvelle génération de cadres réglementaires et co-réglementaires pour la sécurité en ligne, l'autonomisation des utilisateurs et la responsabilité des plateformes; et il identifie des mesures spécifiques pour promouvoir l'autonomisation des utilisateurs et des créateurs de contenu par la conception des plateformes, la transparence, les droits procéduraux et l'action collective des utilisateurs.

Les membres ont salué le travail accompli et ont exprimé leur soutien au projet élaboré par le comité d'experts. Ils se sont félicités de la reconnaissance du fait que la sécurité en ligne soutient et renforce la liberté d'expression. Ils ont également suggéré de mettre davantage l'accent sur la complémentarité des mesures d'autonomisation avec d'autres approches réglementaires axées sur les obligations des plateformes. En outre, les membres ont souligné les défis liés à l'application des obligations réglementaires des plateformes et ont appelé à un renforcement des dispositions relatives à la coopération internationale et aux pouvoirs

d'exécution des autorités réglementaires. Des commentaires et des propositions spécifiques ont été formulés concernant les responsabilités des créateurs de contenu, l'obligation des plateformes de faciliter le respect des exigences légales nationales et la protection des mineurs.

Le CDMSI a convenu de soumettre le *Projet de recommandation sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenus et des utilisateurs* à une consultation publique au cours de l'été, avant la dernière réunion du MSI-eSEC, qui devrait finaliser le projet de recommandation.

## **6. Réunion du Secrétaire Général avec les présidents des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe**

Irena Guidikova, Cheffe du service Institutions démocratiques et libertés de la Direction de la démocratie du Conseil de l'Europe, et Maja Zarić, Présidente du CDMSI, ont fourni des informations sur la réunion du Secrétaire Général avec les présidents des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Strasbourg le 24 avril 2025. Cette réunion s'inscrivait également dans le cadre d'un processus de consultation sur le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe lancé par le Secrétaire Général. Après les remarques liminaires d'Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, des discussions ont eu lieu au sein de groupes de travail, axés respectivement sur la participation démocratique, la gouvernance démocratique et l'intégrité, et la résilience démocratique. La réunion s'est terminée par une séance plénière consacrée à la présentation des conclusions des groupes de travail et à un échange avec le Secrétaire Général.

Mme Guidikova a souligné l'opportunité pour les présidents des comités intergouvernementaux de se réunir pour échanger. Elle a fait part de l'avis commun des présidents selon lequel le Nouveau pacte démocratique représente une occasion précieuse d'explorer des méthodes de travail innovantes, notamment pour sensibiliser aux normes du Conseil de l'Europe, renforcer les efforts en vue de leur mise en œuvre effective et adopter une approche plus pragmatique et inclusive. La Présidente du CDMSI a en outre souligné l'importance de communiquer au public, de manière claire et accessible, la complexité des travaux menés au sein des comités intergouvernementaux. Dans ce contexte, elle a cité le Hackathon comme un excellent exemple de la manière dont il est possible d'impliquer un public plus jeune de manière créative et percutante.

## **7. Élaboration de normes (avancement des travaux). Autres résultats attendus dans le cadre du CDMSI**

### **Dix mesures pour lutter contre la désinformation - Stratégie et outils pratiques fondés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments**

Les experts Konrad Bleyer-Simon et Urbano Reviglio, chercheurs associés au Centre pour le pluralisme et la liberté des médias de [l'Institut universitaire européen](#), ont présenté le projet préliminaire de ce livrable. Ils ont clarifié la portée du document, la terminologie utilisée et présenté chacune des mesures proposées. Ces mesures comprennent : l'élaboration d'une

stratégie nationale structurée; la promotion de la recherche et de la surveillance de la désinformation; le renforcement de l'éducation aux médias et de l'autonomisation des utilisateurs; le soutien à un journalisme de qualité et à la résilience des médias; la sauvegarde de l'intégrité des élections; la mise en place de mesures juridiques et politiques pour garantir la liberté d'expression; la promotion de la coopération internationale et transfrontalière en la matière; la promotion de la collaboration entre les différentes parties prenantes; l'encouragement à la mise en place d'infrastructures d'information interoperables et diversifiées; et le rétablissement de la confiance dans les institutions et les médias. Le CDMSI a été informé que le Secrétariat organisait un atelier de consultation d'experts afin de recueillir des commentaires sur la meilleure approche à adopter pour poursuivre l'élaboration du document, qui se tiendra le 4 juillet 2025.

Les membres du CDMSI et les autres participants ont salué le travail accompli par les experts et ont souligné l'importance de ce document. Ils ont formulé des suggestions pour son élaboration, en particulier la nécessité de mettre davantage l'accent sur certains aspects, tels que le soutien à un journalisme de qualité et à l'indépendance des médias, y compris financier, ainsi que de renforcer le rôle de l'éducation aux médias et à l'information. Les participants ont recommandé d'inclure davantage d'exemples de bonnes pratiques que les États pourraient suivre dans la lutte contre la désinformation. Ils ont également suggéré que le langage du document soit plus assertif.

#### **Indicateurs pour les stratégies en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au niveau national**

Le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement du document à livrer. Il a notamment été noté que les réponses au questionnaire sur la situation de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les États membres avaient été traitées et serviront à l'élaboration du document. Il a été souligné qu'un [atelier](#) visant à discuter des moyens les plus appropriés pour définir la structure, le contenu et la méthodologie de ce document à livrer s'était tenu les 22 et 23 mai 2025. L'atelier a réuni la Présidente du CDMSI, un membre du Bureau du CDMSI et des experts internationaux issus du monde universitaire, de la société civile et des pouvoirs publics. Les thèmes abordés ont notamment porté sur les éléments essentiels d'une stratégie nationale efficace en matière d'EMI, les mesures concrètes et les principes directeurs pour les stratégies d'EMI, l'identification des parties prenantes concernées et les mécanismes de coordination/coopération, les obstacles éventuels à la mise en œuvre et d'autres questions connexes. La conclusion générale a été que le document final devrait adopter une approche globale de l'éducation aux médias et à l'information, couvrant en particulier les questions liées aux nouvelles technologies, et aller au-delà de la notion traditionnelle d'éducation aux médias. Par conséquent, le Secrétariat travaillera avec un expert qualifié pour finaliser le document d'ici début novembre 2025, en vue de son adoption par le CDMSI lors de sa prochaine réunion plénière les 3-5 décembre 2025.

Les membres de la CDMSI ont également été informés qu'une conférence sur l'EMI, organisée sous les auspices de la Présidence moldave du Comité des ministres, était prévue et devrait se tenir en mars 2026 à Chisinau, en République de Moldova. Il a été noté que cet

événement constituerait une excellente occasion de lancer le document final, à la suite de son adoption.

Les membres du CDMSI ont salué la portée élargie du document. Ils ont également mentionné que des exemples de bonnes pratiques des États membres pourraient enrichir ce futur document, en soulignant en particulier le récent [manuel ERGA sur les meilleures pratiques en matière d'EM dans l'UE](#). Enfin, il a été souligné que l'EMI est essentielle pour lutter contre la désinformation et que les travaux sur ce document devraient être coordonnés avec ceux sur les « 10 mesures pour lutter contre la désinformation ».

Comme l'a rappelé le secrétariat, les projets finaux des deux livrables attendus seront soumis au CDMSI en temps utile pour examen et adoption éventuelle lors de sa 28<sup>e</sup> réunion plénière en décembre 2025.

## **8. Examen à mi-parcours du mandat du CDMSI pour la période 2024-2027**

Artemiza-Tatiana Chisca, Secrétaire du CDMSI et Cheffe de la Division Liberté d'expression et CDMSI, a rendu compte des discussions en cours concernant l'examen à mi-parcours du mandat du CDMSI pour la période 2024-2027. Elle a précisé que, bien que le mandat couvre une période de quatre ans, les résultats attendus pour la deuxième période biennale (2026-2027) n'avaient été adoptés par le Comité des ministres qu'à titre provisoire, l'examen à mi-parcours offrant une occasion structurée d'adapter les priorités et les résultats en fonction de l'évolution du domaine. Une proposition révisée des tâches et des résultats attendus pour l'exercice biennal 2026-2027 a été distribuée aux membres du CDMSI en mars 2025 pour consultation. Le CDMSI a été informé que les révisions proposées étaient à l'examen dans le cadre de la préparation du programme et du budget du Conseil de l'Europe pour le prochain exercice biennal. Les ajustements apportés visent à refléter les changements intervenus dans le contexte institutionnel et politique, en particulier les priorités définies lors du [Sommet de Reykjavík](#) et dans le cadre de l'initiative du Secrétaire Général intitulée « [Vers un nouveau pacte démocratique pour l'Europe](#) », tout en assurant la continuité des principaux domaines de travail du CDMSI.

Le CDMSI a procédé à un échange de vues et plusieurs délégations ont apporté des contributions ciblées sur les résultats actuels et futurs du CDMSI, notamment la proposition d'examiner la possibilité d'organiser prochainement une conférence ministérielle sur les domaines de travail du CDMSI.

## **9. Échange de vues avec le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) - Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Francisco Cabrera, du Secrétariat [de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE](#), a présenté un aperçu des travaux de la commission sur les questions relatives aux médias et à la société de l'information. Il a commencé par présenter deux résolutions récentes : [la résolution 2567 \(2024\) sur la propagande et la liberté d'information en Europe](#), et la [résolution 2590 \(2025\) sur la réglementation de la modération](#)

[des contenus sur les réseaux sociaux afin de préserver la liberté d'expression](#). Ces deux textes s'appuient sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et s'inspirent de la législation européenne récente, notamment le Règlement sur les services numériques et le Règlement européen sur la liberté des médias. M. Cabrera a présenté les travaux en cours, notamment un rapport sur la situation des journalistes ukrainiens détenus par la Fédération de Russie et un avis sur le projet de convention sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries, qui devraient être adoptés en octobre. Le Comité travaille également sur d'autres questions, telles que la concentration des médias et les menaces qui pèsent sur le pluralisme et l'indépendance des médias, ainsi que la liberté des médias dans le domaine du sport. M. Cabrera a également informé la CDMSI des travaux futurs envisagés sur une résolution intitulée « [Défendre notre diversité culturelle et notre liberté d'expression et d'information en faisant respecter le droit d'auteur](#) » (Doc. 16165, 5 mai 2025) sur une éventuelle [convention européenne sur la liberté des médias](#) (Doc. 16188, 4 juin 2025).

Le CDMSI a procédé à un échange de vues, certaines délégations ont manifesté leur intérêt pour la convention proposée et ont souligné que, si un tel instrument était élaboré, il devrait également aborder le rôle des plateformes numériques et des autres acteurs concernés dans le paysage médiatique actuel.

#### **10. Évolutions récentes dans le domaine de la liberté d'expression dans certains pays**

Les membres du CDMSI ont partagé, lors de la réunion plénière et/ou par écrit, des informations sur les développements nationaux pertinents suivants, tels que :

- La Grèce a rendu compte des récentes évolutions législatives concernant les registres des médias, qui sont en place depuis deux ans. Ces registres s'appliquent à la presse électronique et traditionnelle et visent à renforcer la transparence et la responsabilité dans le secteur des médias. Au cours de cette période, 380 publications imprimées et 550 sites web ont été certifiés. L'enregistrement est volontaire. Toutefois, les médias non enregistrés ne peuvent bénéficier de la publicité ou de l'aide de l'État. Cette initiative a été largement saluée par le marché national des médias. Un nouveau projet de loi visant à actualiser et à améliorer le cadre réglementaire des registres a récemment été débattu en commission parlementaire et devrait être adopté avant la pause estivale.
- Portugal : Le plan national pour l'éducation aux médias (PNLM) a été approuvé en mars 2025, après une consultation publique, définit une orientation nationale et fixe des priorités d'action en la matière. Le PNLM s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : i) promouvoir l'éducation aux médias auprès de tous les publics ; ii) lutter contre la désinformation et les fausses informations ; iii) encourager une consommation responsable et éclairée des contenus ; iv) favoriser une citoyenneté informée et active. Le gouvernement [a lancé](#) aussi, en mai 2025, un programme offrant un abonnement numérique à des médias d'information à tous les jeunes âgés de 15 à 18 ans afin de promouvoir l'éducation aux médias et de lutter contre la désinformation.

L'obligation imposant au concessionnaire l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à promouvoir l'éducation aux médias a été inscrite dans le [contrat de concession révisé des médias de service public](#) signé en mars 2025.

**11. Travaux normatifs (travaux en cours). Comités d'experts du CDMSI : [Comité d'experts sur les impacts de l'intelligence artificielle générative sur la liberté d'expression \(MSI-AI\)](#)**

Andrin Eichin (Suisse), Président du MSI-AI, et Iva Nenadic, Murielle Popa-Fabre et Patricia Shaw, co-rapporteuses chargées de la rédaction, ont rendu compte des résultats de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts, qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 mars 2026, et ont fait le point sur l'avancement du projet de note d'orientation que le comité d'experts est chargé de présenter d'ici la fin de 2025.

Ils ont noté que la note d'orientation est conçue comme une première étape essentielle pour définir la question en jeu, examiner son impact sur la liberté d'expression et identifier les mesures nécessaires pour y faire face. Ils ont souligné que le document fournit un cadre fondamental pour lancer des discussions politiques et juridiques en réponse aux nouveaux défis dans le domaine de l'IA générative. La méthodologie utilisée dans l'analyse a été clarifiée, étant fondée sur l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le projet reconnaît la complexité technologique des modèles d'IA générative, classés en trois niveaux de la pile technologique : les fondements, les outils et les produits, chacun ayant des effets significatifs sur la liberté d'expression. Les implications structurelles de l'IA générative sur la liberté d'expression ont été examinées dans une section analytique du document, qui se concentre principalement sur les cas d'utilisation connus et décrit les avantages et les risques découlant à la fois de la conception et de l'utilisation, ou de la mauvaise utilisation, de cette technologie. Six domaines thématiques clés ont été identifiés: l'amélioration de l'expression et de l'accès au contenu; la diversité et la standardisation de l'expression; l'intégrité de l'expression humaine et de son attribution; la capacité d'agir et la formation de l'opinion; le pluralisme des médias et de l'information; et la dynamique du marché. La MSI-AI reconnaît qu'il est urgent d'agir pour favoriser un environnement propice à la liberté d'expression, même dans un contexte d'évolution rapide des technologies telles que l'IA générative. C'est pourquoi le projet propose un ensemble de lignes directrices concrètes. Il identifie quatre domaines d'action interdépendants : observer, évaluer, faciliter et autonomiser. Chacun d'entre eux est conçu pour éclairer et faire progresser les autres domaines d'action.

Le CDMSI a échangé avec le Président et les co-rapporteuses du MSI-AI et a abordé des questions telles que le droit d'auteur et la traçabilité; la promotion et la mise à jour des compétences numériques parmi les professionnels de l'information; l'adoption d'un code de conduite volontaire par les différents acteurs impliqués dans la chaîne de valeur; le lien avec d'autres thèmes du CDMSI tels que la désinformation, l'éducation aux médias et à l'information et le journalisme de qualité; la question de la réglementation; et les implications de l'utilisation des médias pour la formation des systèmes d'IA générative à partir de données.

Le CDMSI a pris note que la 4<sup>e</sup> réunion du MSI-AI allait se tenir à Strasbourg les 15 et 16 octobre 2025.

Le CDMSI a convenu de soumettre le *Projet de note d'orientation sur les implications de l'IA générative pour la liberté d'expression* à une consultation publique au cours de l'été, avant la dernière réunion du MSI-eSEC, qui devrait finaliser le projet de recommandation.

## **12. Échange de vues avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit ([Commission de Venise](#))**

Iain Cameron, rapporteur de la Commission européenne pour la démocratie par le droit ([Commission de Venise](#)), a présenté les principales conclusions du « [Rapport sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'État de droit et aux droits de l'homme](#) », notamment en ce qui concerne les mesures affectant les journalistes. M. Cameron a expliqué que le rapport, publié en décembre 2024, examine les cadres juridiques et les pratiques de divers États en matière d'utilisation des logiciels espions, en mettant particulièrement l'accent sur les pays européens. Il a été élaboré en réponse à une série de scandales liés à l'utilisation de logiciels espions, qui visaient souvent des journalistes. Il a en outre précisé que le rapport recense les meilleures pratiques dans différentes juridictions et formule une série de recommandations visant à garantir que le déploiement de logiciels espions soit conforme aux normes relatives aux droits de l'homme et aux principes de l'État de droit. Il souligne que les logiciels espions ne devraient être utilisés qu'à des fins clairement définies et légitimes, et qu'ils doivent être soumis à des mécanismes de contrôle et de responsabilité stricts. En particulier, le rapport souligne que les journalistes et autres acteurs des médias ne devraient être visés que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et strictement définies, et uniquement lorsque des garanties procédurales adéquates et des mécanismes de contrôle indépendants sont en place. M. Cameron a en outre expliqué que le rapport traite également des aspects techniques des logiciels espions. Tout en reconnaissant que ces logiciels peuvent être utilisés légalement dans les États démocratiques, par exemple pour déchiffrer des données dans le cadre d'enquêtes légitimes, il met en évidence les risques importants d'abus, tels que la transformation d'un appareil mobile en outil de surveillance continue. Pour parer à ces risques, le rapport examine des mesures techniques susceptibles de limiter la fonctionnalité des logiciels espions à la collecte d'informations spécifiques et nécessaires uniquement.

Les membres ont souligné l'importance d'une utilisation réglementée des logiciels espions, dans des circonstances clairement définies et légales, accompagnée de garanties juridiques essentielles telles que le contrôle judiciaire. Ils ont également partagé des exemples de bonnes pratiques issues de leurs systèmes nationaux respectifs. Le Royaume-Uni et la France ont notamment mis en avant leur initiative conjointe visant à élaborer [le Code de bonnes pratiques de Pall Mall pour les États](#), un cadre volontaire et non contraignant destiné à lutter contre les risques liés à la prolifération et à l'utilisation irresponsable des capacités commerciales de cyberintrusion (CCIC). Ils ont appelé les autres États membres à se joindre à cette initiative, qui promeut la responsabilité et le comportement responsable des États, et à la soutenir.

### **13. Échange de vues avec le Secrétariat de [l'Observatoire européen de l'audiovisuel \(EAO\)](#) et de la [Plateforme européenne des autorités de régulation \(EPRA\)](#)**

Susanne Nikoltchev, Directrice exécutive de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, a informé le Comité que [l'Ukraine avait rejoint l'Observatoire](#), avec le soutien d'autres membres. Sophie Valais, Chef adjointe du département de l'information juridique, a fait le point sur les travaux récents de l'Observatoire, notamment le récent [Rapport sur le statut juridique des influenceurs](#) et l'étude comparative sur la [définition de la production cinématographique et audiovisuelle indépendante](#), les rapports à venir sur [les aides d'État au secteur audiovisuel](#) et [la dynamique juridictionnelle dans les services audiovisuels](#), ainsi que la refonte des bases de données [VERBO](#) et [OPUS](#). Elle a également indiqué que les travaux en cours et à venir porteraient sur le statut des artistes, l'indépendance des autorités de régulation, les contenus illicites et la désinformation, la résilience face à la manipulation de l'information étrangère et le secteur de l'information numérique.

Emmanuelle Machet, Cheffe du secrétariat de la Plateforme européenne des autorités de régulation (EPRA), a informé le Comité de la 61<sup>e</sup> [réunion](#) de l'EPRA, accueillie par le Conseil audiovisuel moldave à Chisinau (République de Moldova), au cours de laquelle l'EPRA a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire. Un nouveau [comité exécutif](#), comprenant un nouveau président, a été élu. Les membres de l'EPRA ont discuté et partagé leurs pratiques en matière de protection des mineurs en ligne, notamment par le biais de systèmes de vérification de l'âge, et les défis liés à la mise en œuvre et à l'application efficaces de ces systèmes, tout en préservant l'autonomie et les droits des enfants. Ils ont également discuté de leurs pratiques visant à garantir que les régulateurs prennent des mesures fondées sur des données probantes. La collecte de données reste un défi, notamment en raison de l'asymétrie d'information entre les régulateurs et les plateformes, du manque de pouvoirs d'exécution pour obtenir des informations, ainsi que des problèmes juridictionnels persistants. Elle a souligné la coopération fructueuse avec le CDMSI et les travaux futurs de ce dernier sur le rôle et les fonctions des régulateurs dans un environnement dominé par les plateformes.

Parmi les activités à venir figurent la 62<sup>e</sup> réunion de l'EPRA à Erevan (22-24 octobre 2025), qui sera axée sur le pluralisme des médias et la définition des priorités stratégiques, ainsi que la poursuite des travaux du groupe de travail EMIL et la relance du groupe de travail sur l'IA à l'automne 2025.

Les membres du CDMSI ont remercié et félicité Susanne Nikoltchev pour le travail accompli au fil des années en tant que Directrice de l'Observatoire. D'autres échanges ont eu lieu sur les perspectives de renforcement de la coopération entre les régulateurs au-delà de l'Union européenne.

**14. Droit pénal et liberté d'expression :** Guide du Conseil de l'Europe sur la limitation du recours au droit pénal pour restreindre la liberté d'expression – Projet [d'étude d'expert](#)

Le Secrétariat a présenté le projet d'étude, initialement préparé par un consultant dans le cadre du projet « [Renforcement des capacités institutionnelles en matière de liberté d'expression et d'information \(EFEx\) en Bosnie-Herzégovine](#) ». Bien que commandée dans le cadre de ce projet, l'étude n'est pas spécifique à un pays ; elle se veut plutôt une ressource de politique s'adressant à un large public, notamment les décideurs politiques, les parlementaires, les acteurs de la société civile et les organisations non gouvernementales des États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. L'étude a été élaborée en réponse à des propositions législatives dans plusieurs États membres visant à introduire ou à maintenir des sanctions pénales pour des expressions protégées par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ces développements ont souligné la nécessité de clarifier et d'éclairer le débat public sur l'utilisation appropriée du droit pénal dans ce domaine et de réaffirmer les normes établies par le Conseil de l'Europe. L'étude systématise donc les normes existantes du Conseil de l'Europe, notamment [la recommandation CM/Rec\(2016\)4](#) et les avis pertinents de la Commission de Venise. Elle présente ces éléments dans un format pratique et accessible, conçu pour faciliter l'élaboration de politiques éclairées.

Le CDMSI a pris note de l'étude et a approuvé sa diffusion dès sa publication, appréciant son utilité potentielle comme source de référence pour les discussions législatives et politiques nationales.

**15. Séminaire sur les discours de haine et les médias : « Vieilles habitudes, nouveaux fronts : lutter contre les discours de haine à l'encontre des journalistes et autres acteurs des médias » – session thématique avec les participants à la « Semaine contre les discours de haine »**

Le CDMSI a participé au séminaire sur les discours de haine et les médias, organisé à l'occasion de la [Semaine contre les discours de haine](#) 2025 et dans le cadre de la [Campagne pour la sécurité des journalistes](#) du Conseil de l'Europe. Le séminaire s'est tenu sous la forme d'une session conjointe avec les participants à la Semaine contre les discours de haine. Il faisait suite à une première édition organisée en 2024 et était axé sur les discours de haine à l'encontre des médias, abordant notamment le harcèlement en ligne, la violence sexiste et les campagnes de désinformation ciblées. L'objectif était de contribuer à l'amélioration des réponses coordonnées aux niveaux national et européen, conformément aux sections pertinentes de *la recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#) du Comité des ministres aux États membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des*

médias et de la recommandation [CM/Rec\(2022\)16](#) du Comité des ministres aux États membres sur la lutte contre les discours de haine.

Cet événement a réuni des experts et des praticiens dans ce domaine, y compris une intervention de Maja Zarić, Présidente du CDMSI.

Le CDMSI a participé à une session de questions-réponses et a abordé la question des discours de haine à l'encontre des journalistes sous différents angles, notamment celui de la jurisprudence existante – ou de son absence – en la matière, le statut des journalistes au regard des mesures de protection spécifiques aux discours de haine, et les défis liés à l'identification de mesures et de recours efficaces adaptés aux profils de risque des journalistes.

#### **16. [Activités de coopération en matière de liberté d'expression](#) du Conseil de l'Europe**

Alina Tatarenko, Cheffe de [la Division Coopération en matière de liberté d'expression](#), a présenté [les activités récentes et les projets de coopération](#) du Conseil de l'Europe dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias, notamment les actions liées à la protection des journalistes et au rôle de la police dans ce domaine en Albanie, ainsi que les garanties de la liberté des médias en temps de guerre en Ukraine. Mme Tatarenko a souligné l'importance de maintenir un lien étroit entre les activités normatives et les activités de coopération.

Elle a indiqué que trois [programmes de formation standardisés visant à lutter contre les poursuites abusives visant à restreindre la liberté d'expression \(SLAPP\)](#), destinés aux juges, aux procureurs et aux journalistes dans les Balkans et en Europe de l'Est, allaient bientôt être disponibles en ligne, ce qui permettra aux futurs formateurs de dispenser eux-mêmes ces cours. Les formations existantes portent sur l'accès à l'information, ainsi que sur le refus d'accès à l'information relative aux affaires judiciaires. Les thèmes futurs comprendront le journalisme de qualité et environnemental, l'éthique journalistique et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le journalisme. La Division fournit également des conseils juridiques et politiques à divers États membres sur le respect de la législation relative aux médias, tels qu'un avis juridique en cours d'élaboration pour la Pologne sur la législation anti-SLAPP.

Parmi les autres activités de soutien, ont été mentionnées : un baromètre de l'éducation aux médias en République de Moldova évaluant la résilience à la désinformation, le soutien aux plans d'action pour la sécurité des journalistes en République de Moldova et en Ukraine ; le soutien à un documentaire sur la sécurité des journalistes en Europe de l'Est avec la chaîne publique moldave, à la première formation en journalisme environnemental qui se tiendra en Azerbaïdjan, à la viabilité financière de la société civile et des médias en Géorgie, ainsi qu'au lancement du projet RESIST (subventions norvégiennes), axé sur la résilience sociétale face à la désinformation dans plusieurs États membres de l'UE.

## **17. Coopération avec la Commission européenne**

Audrius Perkauskas, Chef d'unité adjoint, DG Connect, Politique des services audiovisuels et des médias, a présenté les derniers développements concernant la [Directive sur les services de médias audiovisuels](#) et le [Règlement européen sur la liberté des médias](#) (EMFA), ainsi que le [Rapport 2025 sur l'état de droit](#). En ce qui concerne le premier point, il a informé le CDMSI du processus en cours pour l'évaluation et la révision éventuelle de la directive, qui devrait être achevé d'ici la fin de 2026. En ce qui concerne l'EMFA, il a fait le point sur les travaux en cours en vue de l'entrée en vigueur de la plupart de ses dispositions le 8 août 2025 : la Commission travaille activement avec les États membres de l'UE afin de promouvoir l'alignement de leurs cadres juridiques sur les exigences du Règlement et prépare des lignes directrices pour sa mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'article 18 relatif à la protection des contenus médiatiques sur les très grandes plateformes en ligne, qui fera l'objet d'une consultation publique. Le [Conseil européen des services de médias](#), créé par l'EMFA pour succéder au Groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels (ERGA), a commencé à fonctionner et travaille activement à la contribution des travaux de la Commission.

À la demande des membres du CDMSI, M. Perkauskas a précisé que le processus de révision de la «directive de l'audiovisuel» ne se concentre pas sur des domaines spécifiques, mais est global et portera sur l'instrument dans son ensemble, même si des domaines d'intérêt spécifiques pourraient émerger au cours du processus. Il a également expliqué comment le premier rapport sur la publicité d'État au titre de l'article 25 de l'EMFA sera établi et qu'une certaine souplesse est à prévoir à cet égard. La question de la réglementation de la publicité politique a été soulevée et il a été proposé d'y consacrer une session spécifique lors de la prochaine réunion plénière du CDMSI, qui comprendrait une présentation des progrès réalisés par les services compétents de la Commission européenne sur le [règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité politique](#) de l'UE.

## **18. Travaux normatifs (avancement des travaux) - Étude de faisabilité sur les applications de réalité immersive et leurs implications pour la liberté d'expression**

Le CDMSI a pris note des progrès réalisés dans le projet d'étude de faisabilité sur la liberté d'expression dans les réalités virtuelles (XR), qui a été révisé par son auteur, Brittan Heller, experte en droit international, technologie et droits de l'homme et consultante externe, après avoir reçu les contributions d'experts juridiques, techniques et en droits humains.

Cette étude s'appuie sur le précédent rapport du Conseil de l'Europe et de l'IEEE intitulé « [Le métavers et son impact sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie](#) », mais se concentre désormais spécifiquement sur les défis posés à la liberté d'expression par les technologies de réalité étendue (XR), telles que la réalité virtuelle, augmentée et mixte. Elle évalue la pertinence des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe, notamment

l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et souligne, *entre autres*, la nécessité potentielle de réinterpréter les protections afin de couvrir l'expression incarnée et spatiale dans les environnements immersifs. L'étude met également en évidence les questions liées à la confidentialité des données biométriques, à la modération des contenus comportementaux et à l'influence des algorithmes qui peuvent affecter l'autonomie des utilisateurs. Des commentaires ont été recueillis auprès de représentants du secrétariat de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), de la société civile, du monde universitaire et de Meta.

L'étude formule deux recommandations principales : premièrement, une réflexion sur des lignes directrices spécifiques sur l'application de l'article 10 aux technologies XR ; et deuxièmement, créer un cadre de gouvernance fondé sur les droits et adapté aux environnements immersifs.

Le CDMSI a été invité à soumettre ses commentaires sur le projet. Ceux-ci serviront à définir les prochaines étapes, notamment les discussions qui auront lieu lors d'un atelier d'experts sur le sujet, prévu en octobre 2025. Le projet d'étude finalisé sera soumis à l'examen des membres du CDMSI début novembre en vue de son adoption éventuelle lors de la prochaine réunion plénière du CDMSI.

### **19. Participation à des événements passés et futurs présentant un intérêt pour le CDMSI**

Avec l'accord du CDMSI, le Secrétariat a fourni par écrit des informations sur une sélection d'engagements récents dans des événements pertinents. Il s'agit notamment des événements suivants :

- Forum sur la gouvernance de l'internet (IGF), [Forum ouvert n° 58](#) « Sécurité des journalistes en ligne », Riyad, 15-19 décembre 2024 ;
- Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'éducation aux médias, Bruxelles, 20 février 2025 ;
- [RightsCon](#), table ronde en ligne du Conseil de l'Europe « Plus effrayant que l'éco-anxiété : comment la loi est détournée pour museler l'information sur l'environnement », 24-27 février 2025 ;
- [Forum britannique sur la liberté des médias](#), Londres, 4-5 mars 2025 ;
- [Promouvoir l'espace civique et la liberté des médias grâce à la législation anti-SLAPP](#) | Série de dialogues OGP Europe, en ligne, 18 mars 2025 ;
- [Conférence mondiale multipartite de haut niveau sur la gouvernance du Web 4.0 et des mondes virtuels](#), co-organisée par la Commission européenne et la présidence polonaise du Conseil de l'UE en 2025, Bruxelles, 31 mars-1er avril 2025 ;
- Conférence « Renforcer la fiabilité de l'information et du journalisme : actions du Conseil de l'Europe contre la désinformation » de la présidence suisse du Groupe d'amis sur la sécurité des journalistes, Strasbourg, 31 mars 2025 ;
- Réunion de la DG Justice sur la transposition de la directive anti-SLAPP avec les parties prenantes, en ligne, le 8 avril 2025 ;

- [Journée mondiale de la liberté de la presse](#) : événement parallèle sur « Les SLAPP, une menace croissante pour le journalisme d'intérêt public en Europe : initiatives, défis et opportunités dans toute la région » ; [événement parallèle sur la liberté de la presse et la lutte mondiale contre la désinformation](#) organisé par le Parlement flamand, Bruxelles, 5-7 mai 2025 ;
- Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet ([EuroDIG](#)), atelier sur « [L'IA générative et la liberté d'expression : renforcement mutuel ou exclusion forcée](#) », Strasbourg, 11-13 mai 2025 ;
- DG Just 2<sup>e</sup> Atelier sur la transposition de la directive anti-SLAPP, en ligne, 14 mai 2025 ;
- 61<sup>e</sup> réunion de la Plateforme européenne des autorités de régulation ([EPRA](#)), Chisinau, 14-16 mai 2025 ;
- Table ronde sur « L'intégrité de l'information et la désinformation dans les subventions EEE et Norvège », Bruxelles, 15 mai 2025 ;
- Table ronde « Protéger la liberté des médias et lutter contre la manipulation et l'ingérence étrangères dans l'information (FIMI) », événement parallèle à [l'Événement européen de la jeunesse](#), délégation de l'UE à Strasbourg, 12 juin 2025 ;
- À venir : Forum sur la gouvernance de l'internet ([IGF](#)), [Forum ouvert n° 16](#) « IA et désinformation : lutter contre les menaces qui pèsent sur le dialogue démocratique », Lillestrøm, 23-27 juin 2025.

## **20. Date et lieu de la prochaine réunion**

Le CDMSI a convenu de tenir sa prochaine réunion plénière du 3 au 5 décembre 2025, dans les locaux du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

*Le CDMSI a adopté le présent rapport de réunion par procédure écrite.*

## **21. Hackathon du Conseil de l'Europe – [Pare-feu de la démocratie, déjouer la désinformation, protéger la liberté d'expression](#)**

Les membres du CDMSI ont participé à la [session matinale](#) du Hackathon le 20 juin.

## Annexe 1

### 27<sup>e</sup> réunion

18-20 juin 2025

18 juin 2024, (9h30-12h30 ; 14h00-17h30), Salle G2, Agora

19 juin 2024 (9h30-12h30), Salle G2, Agora

19 juin 2024 (14h00-17h30), Salle 1, Palais de l'Europe

20 juin 2024, (9h30-12h30), Hackathon, Hémicycle, Palais de l'Europe

Hybride

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

| 18 juin - Session du matin 09h30 - 12h30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Ouverture de la réunion</b><br>Matjaz Gruden, Directeur, Direction de la Démocratie, Direction Générale de la Démocratie et de la Dignité Humaine, Conseil de l'Europe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>3. <u>Campagne du pour la sécurité des journalistes du</u> Conseil de l'Europe « Les journalistes comptent »</b><br><br>Rapport sur les développements les plus récents et les travaux à venir, y compris les résultats de : <ul style="list-style-type: none"><li>o <u>Conférence thématique annuelle : Poursuites effectives des crimes contre les journalistes - Construire le paradigme contre l'impunité</u> - (29 avril 2025, Luxembourg)</li><li>o <u>Troisième réunion des points focaux nationaux</u> (30 avril 2025, Luxembourg)</li></ul><br>Démarches des Etats membres - Informations des membres du CDMSI ( <i>Tour de table</i> )<br>Futures étapes de la campagne - nouvelles initiatives dans le cadre du pilier « poursuites » ; préparation de l'examen à mi-parcours de la campagne<br><br><i>Pour information et discussion</i> |

#### 4. Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Présentation du rapport annuel de la plateforme « [Rapport sur la liberté de la presse en Europe](#) : Affronter les pressions politiques, la désinformation et l'érosion de l'indépendance des médias »

Échange de vues avec Flutura Kusari, représentante des organisations partenaires contributrices

*10h40 - 11h10 Pause-café*

#### 5. **Progrès des travaux normatifs. Comités d'experts du CDMSI - [Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenu et des utilisateurs \(MSI-eSEC\)](#)**

- o Projet de recommandation sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenu et des utilisateurs

Présentation par Nicole Stellou, présidente de MSI-eSEC, et Martin Husovec et Peter Noorlander, rapporteurs pour la rédaction de la recommandation

*Pour information, discussion et décision sur la consultation publique*

#### 6. **Troisième réunion du Secrétaire Général avec les présidents des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe**

Présentation par Maja Zaric, présidente du CDMSI, et Irena Guidikova, cheffe du service des institutions et libertés démocratiques, Direction de la démocratie, Conseil de l'Europe.

*Pour information et discussion*

*Pause déjeuner 12h30-14h00*

*Session de l'après-midi 14h00 - 17h30*

#### 7. **Progrès des travaux normatifs. Autres résultats attendus dans le cadre du CDMSI.**

##### **Désinformation**

- o Dix mesures pour lutter contre la désinformation - Stratégie et outils pratiques basés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments.

Présentation par Konrad Bleyer-Simon et Urbano Reviglio, chercheurs associés au Centre pour le pluralisme et la liberté des médias, [European University Institute](#), et par le secrétariat.

##### **Éducation aux médias et à l'information (MIL)**

Information par le secrétariat.  
*Pour information et discussion*

**8. Examen à mi-parcours du mandat du CDMSI pour 2024-2027**

- o Mandat du CDMSI pour le deuxième exercice biennal (2026-2027)

Informations fournies par le Secrétariat et discussion

*15h50 - 16h20 Pause-café*

**9. Echange de vues avec le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**  
- [Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias](#)

[Informations fournies par Francisco Cabrera, Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias](#)

[Rapport sur la régulation publique de la modération de contenu sur les médias sociaux pour sauvegarder la liberté d'expression](#)

*Pour information et discussion*

**10. Développements récents par pays dans le domaine de la liberté d'expression**

Présentation par les membres du CDMSI et d'autres participants

*Pour information et discussion*

**19 JUIN - Session du matin 09h30 - 12h30**

**11. Progrès des travaux normatifs - Comités d'experts du CDMSI : [Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative sur la liberté d'expression \(MSI-AI\)](#)**

- o Projet de note d'orientation sur les implications de l'IA générative pour la liberté d'expression

Présentation par Andrin Eichin, président de MSI-AI, et par Iva Nenadic, Murielle Popa-Fabre et Patricia Shaw, corapporteurs de rédaction

*Pour information, discussion et décision sur la consultation publique*

**12. Echange de vues avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit ([Commission de Venise](#))**

Présentation par Iain Cameron, rapporteur "[Rapport sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'État de droit et aux droits humains](#)".

10h50 - 11h20 Pause-café

**13. Echange de vues avec le Secrétariat de l'[Observatoire européen de l'audiovisuel](#) et de la [Plate-forme européenne des instances de régulation](#) (EPRA)**

Informations fournies par Susanne Nikoltchev, directrice exécutive, et Maja Cappello, responsable du département de l'information juridique, Observatoire européen de l'audiovisuel.

Informations fournies par Emmanuelle Machet, cheffe du secrétariat de l'EPRA

*Pour information et discussion*

**14. [Droit pénal et liberté d'expression](#) : Guide du Conseil de l'Europe sur la limitation du recours au droit pénal pour restreindre la liberté d'expression - [Projet d'étude d'experts](#) élaboré dans le cadre des activités de coopération du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression.**

*Présentation par le secrétariat*

*A noter par le CDMSI*

Pause déjeuner 12h30-14h00

Session de l'après-midi 14h00 - 17h30

**15. Séminaire sur le discours de haine et les médias « Vieilles habitudes, nouveaux fronts : lutte contre le discours de haine à l'encontre des journalistes et des autres acteurs des médias » - session thématique avec les participants à la « [No Hate Speech Week \(Semaine contre le discours de haine\)](#) »**

[Thème pour 2025 : « Renforcer les mesures juridiques et non juridiques contre le discours de haine grâce à une approche multipartite ».](#)

15h30 - 16h00 Pause-café

**16. Activités de coopération en matière de liberté du Conseil de l'Europe expression**

Présentation d'Alina Tatarenko, chef de la division de la coopération en matière de liberté d'expression

*Pour information et discussion*

**17. Coopération avec la Commission européenne**

Dernières évolutions concernant la [directive « Services de médias audiovisuels »](#) et le [Règlement européen sur la liberté des médias](#) ;

Présentation d'Audrius Perkauskas, Chef d'unité adjoint, DG Connect, Politique des services audiovisuels et médiatiques

*Pour information et discussion*

#### **18. Progrès des travaux normatifs**

- o Étude de faisabilité sur les avantages et les défis de la liberté d'expression dans les réalités immersives

Présentation de Brittan Heller, expert en droit international, technologie et droits de l'homme

*Pour information et discussion*

#### **19. Participation à des événements pertinents pour le CDMSI**

*Informations fournies par le secrétariat et les membres de la plénière du CDMSI*

#### **20. Date et lieu de la prochaine réunion**

#### **20 JUIN - Session du matin 09h30 - 12h30**

#### **21. Hackathon du Conseil de l'Europe - [Le pare-feu de la démocratie, contrecarrer la désinformation, protéger la liberté d'expression](#)**

Les membres du CDMSI sont invités à participer à la [session matinale du Hackathon](#) le 20 juin.

## Annexe 2

### **Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI) /** *Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)*

**27th meeting – 18-20 June 2025 /**  
*27<sup>e</sup> réunion – 18-20 juin 2025*

#### **List of participants / Liste de participant.e.s**

Total number of participants: 86 / Nombre total des participants : 86

Gender distribution: 36 men (42 %) / 50 women (58 %) / *Parité entre hommes : 36 hommes (42 %) / 50 femmes (58 %)*

#### **MEMBERS/MEMBRES**

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ARMENIA/ARMENIE</b>                                    | <b>Nerses ZEYNALYAN</b><br>Adviser to the Minister of Justice of the Republic of Armenia/<br><i>Conseiller du ministre de la Justice de la République d'Arménie</i>                                                                                                                                       |
| <b>AUSTRIA/AUTRICHE</b>                                   | <b>Matthias TRAIMER</b><br>Head of Department Media Affairs, Federal Ministry for Housing,<br>Arts, Culture, Media and Sport / <i>Chef du département des affaires<br/>médiatiques, ministère fédéral du Logement, des Arts, de la<br/>Culture, des Médias et des Sports</i>                              |
| <b>BOSNIA AND<br/>HERZEGOVINA/BOSNIE-<br/>HERZEGOVINE</b> | <b>Emir POVLAČIĆ</b><br>Head of Audiovisual and Media Services, Communications<br>Regulatory Agency / <i>Chef des services audiovisuels et médias,<br/>Agence de régulation des communications</i>                                                                                                        |
| <b>CROATIA/CROATIE</b>                                    | <b>Nives ZVONARIĆ</b><br>Head of Media Sector, Ministry of Culture and Media / <i>Cheffe du<br/>secteur des médias, ministère de la Culture et des Médias</i>                                                                                                                                             |
| <b>CYPRUS/CHYPRE</b>                                      | <b>Maria STRATI</b><br>Press and Information Officer, Press and Information Office (PIO),<br>Ministry of Interior / <i>Attaché de presse et d'information, Bureau de<br/>presse et d'information (PIO), ministère de l'Intérieur</i>                                                                      |
| <b>CZECHIA/TCHÉQUIE</b>                                   | <b>Artus REJENT</b><br>Director, Media and Audio-Visual Department, Ministry of Culture of<br>the Czech Republic / <i>Directeur, Département des médias et de<br/>l'audiovisuel, ministère de la Culture de la République Tchèque</i>                                                                     |
| <b>FRANCE</b>                                             | <b>Noemi DANOS</b><br><i>Ministry of Culture / ministère de la Culture</i><br><br><b>Mathieu PRADIER</b><br>Directorate for Cultural Diplomacy, Sub-Directorate for Culture and<br>Media - Media and Cinema Division, Copyright, Audiovisual<br>Regulation / <i>Direction de la diplomatie culturelle</i> |

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                           | <i>Sous-direction de la culture et des médias - Pôle médias et cinéma<br/>Droit d'auteur, régulation audiovisuelle</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>GEORGIA/GEORGIE</b>    | <b>Ivane MAKHARADZE</b><br>Commissioner, Communications Commission of Georgia /<br><i>Commissaire, Commission des communications de Géorgie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>GERMANY/ALLEMAGNE</b>  | <b>David NEJJAR</b><br>Policy Officer, Federal Government Commissioner for Culture and<br>the Media, Berlin / <i>Chargé de mission, Commissaire du<br/>gouvernement fédéral à la culture et aux médias, Berlin</i><br><br><b>Stephan PACHE</b><br>Policy Officer, Representation of the Free State of Bavaria to the<br>European Union / <i>Chargé de mission, Représentation de l'État libre<br/>de Bavière auprès de l'Union européenne</i> |
| <b>GREECE/GRECE</b>       | <b>Aikaterini POLYZOU</b><br>Head of Department for Audiovisual Media & Internet, Secretariat<br>General for Communication & Media / <i>Chef du département Médias<br/>audiovisuels et Internet, Direction des médias, Secrétariat général<br/>pour la communication et les média</i>                                                                                                                                                         |
| <b>HUNGARY/HONGRIE</b>    | <b>György OCSKÓ</b><br>International Legal Advisor, National Media and<br>Infocommunications Authority / <i>Conseiller juridique international,<br/>Autorité nationale des médias et des info-communications</i>                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>IRELAND/IRLANDE</b>    | <b>Kevin BYRNE</b><br>Assistant Principal Officer, EU Presidency and Media Regulation<br>Unit, Department of Tourism, Culture, Arts, Gaeltacht, Sport and<br>Media, Broadcasting & Media Division / <i>Adjoint au chef de l'unité «<br/>Présidence de l'UE et réglementation des médias », ministère du<br/>Tourisme, de la Culture, des Arts, du Gaeltacht, des Sports et des<br/>Médias, division de la radiodiffusion et des médias</i>    |
| <b>ITALY/ITALIE</b>       | <b>Claudia SARTORI</b><br>Director General, Agency for the right to university education,<br>Professor of Information and Communication, University of Rome /<br><i>Directeur general, Agence pour le droit à l'éducation universitaire,<br/>Professeur d'information et de communication, Université de Rome</i>                                                                                                                             |
| <b>LATVIA/LETTONIE</b>    | <b>Andris MELLAKAULS</b><br>Head of Information Space Integration Division, Ministry of Culture /<br><i>Chef de la Division de l'intégration de l'espace d'information,<br/>ministère de la Culture</i><br><br><b>Gunta LIDAKA</b><br>Head of the Media Policy Unit, Ministry of Culture / <i>Cheffe de l'unité<br/>chargée de la politique des médias, ministère de la Culture</i>                                                           |
| <b>LITHUANIA/LITUANIE</b> | <b>Agnė MIKSTIENE</b><br>Chief Specialist, Media and Copyright Policy Unit, Ministry of<br>Culture / <i>Spécialiste en chef, Unité de la politique des médias et des<br/>droits d'auteur, ministère de la Culture</i>                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>LUXEMBOURG</b>                                   | <p><b>Céline FLAMMANG</b><br/>Senior policy advisor, Department of Media, Connectivity and Digital Policy, Ministry of State / <i>Conseillère principale, service des Médias, de la Connectivité et de la Politique numérique, ministère d'État</i></p> <p><b>Christophe LANGENBRINK</b><br/>Department of Media, Connectivity and Digital Policy, Ministry of State / <i>service des Médias, de la Connectivité et de la Politique numérique, ministère d'État</i></p> |
| <b>REPUBLIC OF MOLDOVA/<br/>REPUBLIC DE MOLDOVA</b> | <p><b>Aneta GONTA</b><br/>Vice-president of the Republic of Moldova Audiovisual Council / <i>Vice-Présidente du Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>MONACO</b>                                       | <p><b>Serge ROBILLARD</b><br/>Head of Partnerships and Institutional Relations, Interministerial Delegation in charge of Digital Transition / <i>Chargé des partenariats et des relations institutionnelles, Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique</i></p>                                                                                                                                                                                   |
| <b>NETHERLANDS/PAYS-BAS</b>                         | <p><b>Inge WELBERGEN (Vice-Chair/ Vice-présidente)</b><br/>Legal officer Media, Ministry of Education, Culture and Science, Directorate-General of Culture and Media, Media and Creative Industries / <i>Conseiller juridique Médias, ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, Direction générale de la Culture et des Médias, Médias et Industries créatives</i></p>                                                                                   |
| <b>POLAND/POLOGNE</b>                               | <p><b>Magda JAGIELLOWICZ</b><br/>Chief Specialist, Media Law Unit, Department of Media and Creative Sectors, Ministry of Culture and National Heritage (KRRIT) / <i>Spécialiste en chef, Unité du droit des médias, Département de médias et des secteurs créatifs, ministère de la culture et du Patrimoine national</i></p>                                                                                                                                           |
| <b>PORTUGAL</b>                                     | <p><b>Charlotte SIMÕES</b><br/>Policy Officer, International Relations and Communication Department, General Secretariat of the Presidency of the Council of Ministers / <i>Chargée de mission, Service des relations internationales et de la communication, Secrétariat général de la Présidence du Conseil des ministres</i></p>                                                                                                                                     |
| <b>SAN MARINO</b>                                   | <p><b>Simona PEDRELLA MORONI</b><br/>Press officer, Department of Foreign Affairs of the Republic of San Marino / <i>Attaché de presse, ministère des Affaires étrangères de la République de Saint-Marin</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>SERBIA/SERBIE</b>                                | <p><b>Maja ZARIC (Chair/Présidente)</b><br/>Head of Division for International Cooperation in the Field of Media, Ministry of Information and Telecommunications/ <i>Chef de la division de la coopération internationale dans le domaine des médias, ministère de l'Information et des Télécommunications</i></p>                                                                                                                                                      |

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   | <p><b>Maja MILENKOVIC</b><br/>Head of normative Unit at Media Department, Ministry of Information and Telecommunications / <i>Chef de l'unité normative au département des médias, ministère de l'Information et des Télécommunications</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>SLOVENIA/SLOVENIE</b>          | <p><b>Skender ADEM</b><br/>Undersecretary, Ministry of Culture of Republic of Slovenia / <i>Sous-secrétaire, ministère de la Culture de la République de Slovénie</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>TÜRKİYE</b>                    | <p><b>Yusuf DEMİRTAŞ</b><br/>Head of Department (Acting)- International Relations Department, Radio and Television Supreme Council (RTUK), / <i>Chef de département (par intérim) - Département des relations internationales, Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK)</i></p> <p><b>Gülşah EKMEKÇİ</b><br/>Expert - Department of Press and Publications, Presidency of The Republic of Türkiye, Directorate of Communications / <i>Experte – Service de la presse et des publications, Présidence de la République de Türkiye, Direction de la communication</i></p>                                                                                    |
| <b>UKRAINE</b>                    | <p><b>Olha HERASYMIUK</b><br/>Chair, National Council of Television and Radio Broadcasting of Ukraine / <i>Présidente, Conseil national de la télévision et de la radiodiffusion d'Ukraine</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI</b> | <p><b>Marney CRAINEY</b><br/>Head of Multilateral Strategy, Department for Science, Innovation and Technology / <i>Cheffe de la stratégie multilatérale, Service de la science, de l'innovation et de la technologie</i></p> <p><b>Isabella YERASSIMOU</b><br/>UN Policy Advisor, International Strategy and Economic Security Directorate / <i>Conseillère politique des Nations Unies, Direction de la stratégie internationale et de la sécurité économique</i></p> <p><b>Gillian MURTAGH</b><br/>Senior Policy Adviser, International Media, Media and International / <i>Conseiller principal en matière de politique internationale, Médias internationaux</i></p> |

#### **OBSERVERS STATES / ÉTATS OBSERVATEURS**

|                             |                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>HOLY SEE/SAINT SIEGE</b> | <p><b>Michael LUKAS</b><br/>Spokesman of the Order of Malta in the Diocese of Hildesheim / <i>Porte-parole de l'Ordre de Malte dans le diocèse de Hildesheim</i></p> |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>MOROCCO/MAROC</b> | <p><b>El Mahdi AROUSSI IDRISI</b><br/>Director of the Legal Studies Department, focal point, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) / <i>Directeur du Département des études juridiques, point focal, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)</i></p> <p><b>Chanaz EL AKRICHI</b><br/>Head of Division for Cooperation Ministry of Culture, Youth and Sports, Department of Communication / <i>Cheffe de division de la Coopération, ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Département de la Communication</i></p> |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**OBSERVERS TO THE CDMSI / OBSERVATEURS AUPRES DU CDMSI**

|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ASSOCIATION OF COMMERCIAL TELEVISION AND VIDEO ON DEMAND SERVICES IN EUROPE (ACTE)/ ASSOCIATION DES SERVICES DE TÉLÉVISION COMMERCIALE ET DE VIDÉO À LA DEMANDE EN EUROPE (ACTE)</b></p> | <p><b>Erard GILLES</b><br/>Head of media and data taskforce / <i>Chef de la taskforce médias et données</i></p>                                                                                                                        |
| <p><b>EUROPEAN ASSOCIATION FOR VIEWERS INTERESTS (EAVI) / ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LES INTERETS DES TELESPECTATEURS</b></p>                                                                 | <p><b>Paolo CELOT</b><br/>Founding Member and Secretary General/ <i>Membre fondateur et secrétaire général</i></p> <p><b>Semih SOLMAZ</b><br/>Projects and Development Manager/ <i>Responsable des projets et du développement</i></p> |
| <p><b>EUROPEAN BROADCASTING UNION (EBU) / UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION</b></p>                                                                                                         | <p><b>Sophia WISTEHUD</b><br/>Legal Counsel / <i>Conseiller juridique</i></p>                                                                                                                                                          |
| <p><b>NEWS MEDIA COALITION (NMC)/ COALITION DES MEDIAS D'INFORMATION</b></p>                                                                                                                   | <p><b>Andrew MOGER</b><br/>Chief Executive of the News Media Coalition and former publishing managing editor/ <i>Directeur general</i></p> <p><b>Maia SAROYA WATSON</b><br/>Assistant / <i>Assistante</i></p>                          |

## OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

|                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION OF SERBIA AND SAFEJOURNALISTS NETWORK/ ASSOCIATION DES JOURNALISTES INDEPENDANTS DE SERBIE ET RESEAU SAFEJOURNALISTS</b>                          | <b>Marija BABIC</b><br>Legal advisor and researcher, Independent Journalists' / <i>Conseillère juridique et chercheuse</i>                                                            |
| <b>ASSOCIATION OF EUROPEAN JOURNALISTS (AEJ)/ ASSOCIATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES</b>                                                                        | <b>William HORSLEY</b>                                                                                                                                                                |
| <b>ASSOCIATION OF LGBT JOURNALISTS (AJL)/ ASSOCIATION DES JOURNALISTES LGBT (AJL)</b>                                                                            | <b>Camille REGACHE</b><br>French independent journalist, member of the/ <i>Journaliste indépendante française</i>                                                                     |
| <b>CARDIFF UNIVERSITY/UNIVERSITÉ DE CARDIFF</b>                                                                                                                  | <b>Sejal PARMAR</b><br>Senior Lecturer, School of Law and Politics, Cardiff University/ <i>Maître de conférences, École de droit et de sciences politiques, Université de Cardiff</i> |
| <b>CENTRE FOR MEDIA PLURALISM AND MEDIA FREEDOM / CENTRE POUR LE PLURALISME ET LA LIBERTÉ DES MÉDIAS</b>                                                         | <b>Konrad BLEYER-SIMON</b><br>Research Associate/ Chercheur associés<br><br><b>Urbano REVIGLIO</b><br>Research Associate/ Chercheur associés                                          |
| <b>EUROPEAN COMMISSION/ COMMISSION EUROPÉENNE</b>                                                                                                                | <b>Audrius PERKAUSKAS</b><br>Deputy of Unit, DG Connect, Audiovisual and Media Policy/ <i>Adjoint de l'unité, DG Connect, Politique audiovisuelle et des médias</i>                   |
| <b>INTERNET RIGHTS AND PRINCIPLES COALITION (IRPC) STEERING COMMITTEE / COMITÉ DE PILOTAGE DE LA COALITION POUR LES DROITS ET PRINCIPES DE L'INTERNET (IRPC)</b> | <b>Dennis REDEKER</b><br>Co-Chair/ <i>Coprésident</i>                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                  | <b>Brittan HELLER</b><br>International Law, Technology, and Human Rights expert / <i>Experte en droit international, technologie et droits 'humains</i>                               |
|                                                                                                                                                                  | <b>Jean-Paul MARTHOZ</b><br>Journalist, Editorial Coordinator of the                                                                                                                  |

|  |                                                                                                                                                                                                                         |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Council of Europe Annual Report of the platform for the Safety of Journalists / <i>Journaliste, coordinateur éditorial du Rapport annuel du Conseil de l'Europe sur la plateforme pour la sécurité des journalistes</i> |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

|                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMMITTEE OF EXPERTS ON THE IMPACTS OF GENERATIVE ARTIFICIAL INTELLIGENCE FOR FREEDOM OF EXPRESSION (MSI-AI) / COMITE D'EXPERTS SUR LES IMPLICATIONS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION (MSI-AI)</b> | <p><b>Andrin EICHIN</b><br/>Chair / <i>President</i></p> <p><b>Iva NENADIC</b><br/>Drafting Co-rapporteur/ <i>Co-rapporteur de rédaction</i></p> <p><b>Murielle POPA-FABRE</b><br/>Senior Tech &amp; Policy Advisor / <i>Conseillère principale en technologie et politique</i></p> <p><b>Patricia SHAW</b><br/>CEO and Founder, Beyond Reach – a tech ethics (governance, policy &amp; legal) consultancy / <i>PDG et fondatrice, Beyond Reach – cabinet de conseil en éthique technologique (gouvernance, politique et droit)</i></p> |
| <b>COMMITTEE OF EXPERTS ONLINE SAFETY AND EMPOWERMENT OF CONTENT CREATORS AND USERS (MSI-ESEC) / COMITE D'EXPERTS SUR LA SECURITE EN LIGNE ET LA RESPONSABILISATION DES CREATEURS DE CONTENUS ET DES UTILISATEURS</b>                       | <p><b>Nicole STELLOU</b><br/>Chair / <i>Présidente</i></p> <p><b>Martin HUSOVEC</b><br/>Drafting Co-Rapporteur/ <i>Co-rapporteur de rédaction</i></p> <p><b>Peter NOORLANDER</b><br/>Drafting Co-Rapporteur/ <i>Co-rapporteur de rédaction</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>EUROPEAN AUDIO-VISUAL OBSERVATORY / OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL</b>                                                                                                                                                           | <p><b>Susanne NIKOLTCHEV</b><br/>Director / <i>directrice</i></p> <p><b>Maja CAPPELLO</b><br/>Head of Department for Legal Information / <i>Cheffe du département d'information juridique</i></p> <p><b>Sophie VALAIS</b><br/>Deputy Head of department for Legal Information, European Audiovisual Observatory / <i>Cheffe adjoints du service d'information juridique, Observatoire européen de l'audiovisuel</i></p> <p><b>Amélie LACOURT</b><br/>Legal Advisor/ <i>Conseillère juridique</i></p> <p><b>Olivier HERMANNNS</b></p>    |

|                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                          | <p>Legal Advisor / <i>Conseiller juridique</i></p> <p><b>Eric MUNCH</b><br/>Legal Advisor / <i>Conseiller juridique</i></p>                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>EUROPEAN PLATFORM OF REGULATORY AUTHORITIES (EPRA) / LA PLATE-FORME EUROPÉENNE DES INSTANCES DE RÉGULATION</b></p> | <p><b>Emmanuelle MACHET</b><br/>Head of EPRA Secretariat / <i>Cheffe du secrétariat de l'EPRA</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE</b></p>                                                           | <p><b>Francisco Cabrera</b><br/>Committee on Culture, Science, Education and Media / <i>Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias</i></p>                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE</b></p>                                                                   | <p><b>Iain CAMERON</b><br/>Member of the Venice Commission in respect of Sweden, rapporteur on the Report on a Rule of Law and Human Rights Compliant Regulation of Spyware / <i>Membre de la Commission de Venise pour la Suède, rapporteur sur le rapport sur une réglementation des logiciels espions conforme à l'état de droit et aux droits de l'homme</i></p> |

**DGII – DIRECTORATE FOR DEMOCRACY - DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY AND HUMAN DIGNITY / DIRECTION DE LA DEMOCRATIE - DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA DIGNITE HUMAINE**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Mr/M Matjaz GRUDEN</b><br/>Director, Directorate for Democracy / <i>Directeur, Direction de la Démocratie</i></p>                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Irena GUIDIKOVA</b><br/>Head of the Democratic Institutions and Freedoms Department / <i>Cheffe du département des institutions démocratiques et des libertés</i></p>                                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Artemiza-Tatiana CHISCA</b><br/>Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI), Head of Freedom of Expression and CDMSI Division / <i>Secrétaire du Comité Directeur Médias et Société de l'Information (CDMSI), Cheffe de la Division Liberté d'expression et CDMSI</i></p>                                                 |
| <p><b>Giulia LUCCHESI</b><br/>Co- Secretary to the CDMSI, Secretary to the Committee of Experts on the Impacts of Generative Artificial Intelligence for Freedom of Expression (MSI-AI) / <i>Co-secrétaire du CDMSI, Secrétaire du Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression (MSI-AI)</i></p> |
| <p><b>Cesare PITEA</b><br/>Secretary to the Committee of Experts on online safety and empowerment of content creators and users (MSI-eSEC) / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenus et des utilisateurs (MSI-eSEC)</i></p>                                                                |

|                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rodica CIOCHINA</b><br>Programme Manager, Freedom of Expression and CDMSI Division / <i>Chargée de programme, Division Liberté d'expression et CDMSI</i>            |
| <b>Elena BRODEALA</b><br>Programme Manager, Freedom of Expression and CDMSI Division / <i>Chargée de programme, Division Liberté d'expression et CDMSI</i>             |
| <b>Alina TATARENKO</b><br>Head of Division for Cooperation on Freedom of Expression / <i>Cheffe de division pour la coopération en matière de liberté d'expression</i> |
| <b>Adrian EVTUHOVICI</b><br>Platform for the Safety of Journalists / <i>Plateforme pour la sécurité des journalistes</i>                                               |
| <b>Irina TOMOVA</b><br>Assistant, Freedom of Expression and CDMSI Division / <i>Assistante, Division Liberté d'expression et CDMSI</i>                                 |
| <b>Roxana VENER</b><br>Assistant, Freedom of Expression and CDMSI Division / <i>Assistante, Division Liberté d'expression et CDMSI</i>                                 |
| <b>Ketevan SAKHELASHVILI</b><br>Assistant, Freedom of Expression and CDMSI Division / <i>Assistante, Division Liberté d'expression et CDMSI</i>                        |

#### INTERPRETERS / INTERPRETES :

Sara WEBSTER  
Célia MONCOQ  
Corinne MAGALLON  
Marie DELUMEAU